

RAPPORT DE LA

CONFÉRENCE POUR L'EUROPE

Rome, Italie, 10-15 octobre 1960



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT
DE LA CONFERENCE POUR L'EUROPE

Tenue à Rome
du 10 au 15 octobre 1960

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome, Italie

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1
Organisation de la Conférence	1
Ouverture de la Conférence	2
Clôture de la Conférence	3
RESUME DES DISCUSSIONS	5
1. Exposé de politique par M. B.R. Sen, Directeur général	5
2. Rapport entre l'évolution prévisible en Europe, d'une part et, d'autre part, la situation actuelle et les tendances de la production et de la consom- mation mondiales de produits agricoles	7
3. Assistance aux pays insuffisamment développés	10
4. Projet de développement méditerranéen	15
5. Orientation des activités et méthodes de travail de la FAO en Europe	18
6. Campagne contre la faim	22
7. Questions diverses	24
i) Normes alimentaires	24
ii) Epizooties nouvelles	25
RESUME DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE	27

ANNEXE 1 - Liste des participants	29
ANNEXE 2 - Bureau de la Conférence	51

INTRODUCTION

Organisation de la Conférence

La Conférence pour l'Europe s'est tenue du 10 au 15 octobre 1960 au Siège de l'Organisation à Rome. Elle avait pour objectif principal de permettre une large discussion de politique sur certaines questions présentant une grande importance pour les pays européens, comme par exemple les problèmes mondiaux de l'alimentation et de l'agriculture dans leurs rapports avec l'Europe ainsi que la participation de l'Europe aux activités mondiales de la FAO. La Conférence était en outre appelée à formuler des suggestions quant à l'orientation des activités futures de l'Organisation dans la Région, et à émettre des directives destinées à faciliter au Directeur général l'établissement du programme de travail pour 1962-63, contribuant ainsi utilement à la préparation de la onzième Session de la Conférence de la FAO qui doit se tenir en novembre 1961.

Des délégations des 21 pays suivants assistaient à la Conférence :

Autriche	Luxembourg
Belgique	Pays-Bas
Danemark	Norvège
Finlande	Pologne
France	Portugal
République fédérale d'Allemagne	Espagne
Grèce	Suède
Irlande	Suisse
Israël	Turquie
Italie	Royaume-Uni
	Yougoslavie

La Conférence a noté que, conformément aux règles qui régissent l'admission d'observateurs, les Etats-Unis d'Amérique avaient indiqué 14 jours à l'avance leur désir d'envoyer des observateurs.

Priée par certains autres Etats Membres d'admettre des observateurs bien qu'aucune demande n'ait été reçue dans les délais prévus, la Conférence a décidé d'admettre des observateurs des pays suivants, qui n'appartiennent pas à la région européenne :

Argentine	Japon
Australie	Liban
Brésil	République arabe unie
Canada	Uruguay
Colombie	

Etaient également présents l'observateur permanent du Saint-Siège et les observateurs des organisations suivantes :

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Organisation mondiale de la santé
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
Conseil de l'Europe
Communauté économique européenne
Organisation européenne de coopération économique
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection
des plantes
Commission internationale des industries agricoles
Office international des épizooties
Office international de la vigne et du vin
Bureau international permanent de chimie analytique
Union mondiale des femmes rurales
Commission des églises pour les affaires internationales
Fédération européenne de zootechnie
Confédération européenne de l'agriculture
Fédération européenne des travailleurs de la terre
Chambre de commerce internationale
Commission internationale du génie rural
Alliance coopérative internationale
Conseil international des femmes
Fédération internationale des producteurs agricoles
Confédération internationale des syndicats chrétiens
Union internationale des organismes familiaux
Union mondiale des organisations féminines catholiques

On trouvera en annexe au présent rapport la liste des délégués, observateurs et membres du personnel de la FAO qui ont assisté à la Conférence, ainsi que la composition du Bureau.

Ouverture de la Conférence

La séance d'ouverture, au cours de laquelle le Directeur général de la FAO a souhaité la bienvenue aux délégations, a eu lieu le 10 octobre.

M. B.R. Sen a rappelé les événements qui ont conduit à la convocation de cette Conférence, dont il a été pour la première fois question à la dernière session de la Conférence de la FAO. La qualité des participants témoigne de l'importance extrême que les gouvernements des pays européens attachent à cette Conférence. M. Sen se déclare sûr que celle-ci justifiera pleinement les espoirs placés en elle et que les gouvernements qui ont envoyé leurs délégations à Rome s'apercevront de l'intérêt que présentent de telles réunions.

La Conférence a ensuite élu comme Président M. M. Cépède (France); conformément à l'usage des conférences régionales de la FAO, les chefs de toutes les délégations présentes ont été élus Vice-Présidents. Le Président et les Vice-Présidents ont formé le Comité directeur de la Conférence qui a été chargé des questions d'organisation de la Conférence.

Sur proposition de ce Comité, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

- I. Rapport entre l'évolution prévisible en Europe d'une part, et, d'autre part, la situation et les tendances de la production et de la consommation mondiales de produits agricoles.
- II. Assistance aux pays insuffisamment développés.
- III. Projet de développement méditerranéen.
- IV. Orientation des activités et méthodes de travail de la FAO en Europe.
- V. Campagne contre la faim.
- VI. Questions diverses.

Clôture de la Conférence

Lors de sa séance de clôture, la Conférence a adopté le texte du Rapport dans sa forme actuelle.

Le Président a remercié les délégations et les observateurs pour leur travail assidu et pour leur participation aux discussions sur les différents points de l'ordre du jour, et a remercié également le Directeur général et le Secrétariat pour la préparation soigneuse de cette Conférence.

Le Directeur général, M. B.R. Sen, a ensuite prononcé une brève allocution. En remerciant le Président d'avoir accepté cette lourde tâche, il a souligné l'habileté avec laquelle il a dirigé les débats. Il a ensuite exprimé sa gratitude aux délégations et aux observateurs pour leur contribution aux travaux. Sans aucun doute, les résultats de cette Conférence ont dépassé toutes prévisions. Il a été encourageant de constater que les documents de travail ont été appréciés et ont fourni une base solide aux discussions. Les débats sur la plupart des points de l'ordre du jour tendaient plutôt à approfondir de façon constructive les divers aspects des problèmes considérés qu'à projeter des actions immédiates de la part des gouvernements et des organisations. M. Sen a constaté que le document sur les tendances de l'agriculture européenne et ses implications pour d'autres régions a été particulièrement apprécié par les participants de la Conférence; le mérite revient au personnel du Département économique de la FAO travaillant à Genève en collaboration avec le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, qui a établi ce rapport en coopération avec les Secrétariats de la Communauté économique européenne et de l'Organisation européenne pour la coopération économique.

D'autre part, le Directeur général a constaté que les discussions qui venaient d'avoir lieu sur l'organisation efficace de l'assistance aux pays sous-développés, ont contribué à centrer l'attention sur ce

problème. Les conclusions et suggestions qui ont été formulées présentent une grande importance. Il a également très apprécié que les gouvernements intéressés appuient si vivement le Projet de développement méditerranéen; c'est un encouragement pour sa mise en oeuvre. La Campagne mondiale contre la faim, qui a été sanctionnée par l'Acte constitutif même de la FAO, tend en principe à attirer l'attention publique sur ce problème. L'appui que la présente Conférence vient de lui apporter ne manquera pas de porter ses fruits. Le Directeur général a tenu à rendre hommage aux organisations non gouvernementales pour la contribution importante qu'elles apportent au succès de cette Campagne.

En terminant, M. Sen s'est déclaré convaincu que tout doute étant désormais dissipé en ce qui concerne la valeur d'une Conférence régionale européenne, le prochain programme de travail et budget de la FAO devra faire les prévisions nécessaires en vue d'une réunion semblable en 1962.

La séance de clôture a pris fin à 13 h.30 le 15 octobre 1960.

RESUME DES DISCUSSIONS

1. Exposé de politique par M. B.R. Sen, Directeur général

Le Directeur général a dit aux délégués quel plaisir il éprouvait à leur souhaiter la bienvenue et il a formulé l'espoir que cette Conférence renforcerait leurs relations avec la FAO et leur participation aux activités européennes ou mondiales de l'Organisation, qui dépendent tant de leur appui. L'Europe, riche d'une expérience considérable et de multiples ressources, assure à la FAO une grande partie des moyens financiers et du personnel spécialisé dont celle-ci a besoin; en outre, elle se trouve au centre même des échanges internationaux de produits agricoles. Que ce soit dans le domaine économique, social ou technique, la FAO doit donc maintenir des relations particulièrement étroites avec les gouvernements européens.

La structure régionale de l'Organisation a toujours été une question très importante, comme il a été souligné aux neuvième et dixième sessions de la Conférence. M. Sen a rappelé que l'on avait espéré que le transfert du Siège central à Rome renforcerait automatiquement les rapports avec les pays européens : le Bureau européen de la FAO avait donc été supprimé en 1951 et l'idée de tenir des conférences régionales pour l'Europe avait été abandonnée dès 1948, après la première de ces conférences. Depuis 1951, la plupart des activités de l'Organisation en Europe se sont exécutées par le biais d'organes européens spécialisés de la FAO tels que la Commission d'agriculture et la Commission des forêts. Des relations extrêmement profitables ont été ainsi établies, comme il ressort des recommandations et des propositions qui seront examinées à la présente Conférence. Le Directeur général espère que l'utile travail de ces organismes sur le plan technique se poursuivra. Dans la phase de développement remarquable que connaît actuellement l'Europe, il y a besoin d'un organe qui puisse conseiller le Directeur général au niveau politique le plus élevé, non seulement sur les priorités qu'il faut assigner aux recommandations des organes techniques spécialisés, mais aussi sur l'orientation à donner aux activités de la FAO en Europe, question qui figure expressément à l'ordre du jour de la Conférence. Des doubles emplois et les dispersions d'efforts dans le domaine international doivent être évités, mais M. Sen a souligné que ces doubles emplois naissaient parfois d'un manque d'entente entre des organes directeurs qui sont souvent composés de délégués des mêmes gouvernements. Il s'est donc déclaré convaincu que les organisations internationales embrassant de vastes domaines d'activités devaient être guidées par les personnes mêmes chargées d'arrêter les politiques nationales, car elles peuvent, si besoin en est, ajuster ces politiques dans l'intérêt de la coopération internationale.

En élaborant l'ordre du jour de la Conférence, le Directeur général a évité d'y porter les questions qui relèvent du domaine de compétence des organes de la FAO s'occupant de problèmes techniques en Europe, alors que ces questions figurent au contraire à l'ordre du jour des conférences organisées dans d'autres régions où la FAO ne possède pas d'organes analogues.

Le Directeur général a toutefois prévu l'examen des problèmes de l'agriculture européenne dans le cadre mondial et, réciproquement, des problèmes mondiaux d'alimentation et d'agriculture en fonction de l'Europe.

Pour l'examen de la première question, il fallait disposer d'une évaluation de la production et de la demande en 1965, pour autant qu'on puisse la déduire des tendances actuelles, et des répercussions possibles sur les perspectives du commerce et les questions de politique. Une telle évaluation, si elle ne peut prétendre à la précision, apparaît cependant particulièrement nécessaire du fait qu'une tendance à la surproduction existe dans certains pays; en conséquence, il est également nécessaire de considérer la situation par rapport aux tendances dans l'ensemble du monde et de déterminer comment les excédents pourraient servir à améliorer la nutrition tant en Europe que dans les pays insuffisamment développés.

L'aide accordée par les gouvernements européens pour accélérer le progrès économique des régions insuffisamment développées s'intensifie et l'assistance multilatérale, si elle demeure plus modeste, est octroyée par un grand nombre d'institutions. Le progrès économique des pays insuffisamment développés est limité tout autant par le manque de connaissances techniques que par l'insuffisance des moyens d'investissement et à cet égard, l'expérience incomparable que possède la FAO en matière d'assistance technique pourrait être utilisée davantage. C'est ce qu'a reconnu le Fonds spécial des Nations Unies, qui a demandé à la FAO de jouer le rôle de conseiller technique et d'agent d'exécution en ce qui concerne les projets intéressant l'agriculture. La Conférence est donc appelée à examiner les moyens qui permettraient de mieux coordonner l'assistance technique fournie par les pays européens et à évaluer les possibilités qu'ont ces pays de fournir des experts et d'accueillir des stagiaires étrangers. Elle doit également s'occuper de la formation de spécialistes européens en vue de missions d'assistance technique et de l'organisation de centres internationaux de perfectionnement en Europe.

Il faut souligner que l'assistance technique de la FAO ne se limite pas aux pays extra-européens et qu'en Europe même, les régions en bordure de la Méditerranée souffrent d'un retard économique. Cette zone a été englobée dans le projet de développement méditerranéen de la FAO et le Directeur général a rappelé qu'à sa dixième session, la Conférence avait exprimé le voeu que les Etats Membres examinent d'urgence comment ils pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de ce projet. La présente conférence aura l'occasion de discuter de la mise en oeuvre de cette résolution ainsi que des propositions formulées par le Directeur général en vue d'une action ultérieure.

Le Directeur général a ensuite exposé les objectifs de la Campagne contre la faim, signalant la gravité actuelle de la malnutrition et de la sous-nutrition et la rapidité de l'accroissement démographique. A court terme, les excédents alimentaires des pays les plus avancés pourraient être très utiles pour satisfaire les besoins mondiaux, mais la solution définitive du problème consiste dans un relèvement considérable de la productivité de l'agriculture des pays insuffisamment développés. Les gouvernements et

les peuples de ces pays doivent donner une dimension nouvelle à l'effort national de mise en valeur, avec l'appui de la coopération internationale. C'est pour atteindre ce but qu'a été conçue la Campagne contre la faim, dans laquelle la FAO catalyse et coordonne les efforts. Parlant du plan de campagne qu'il a exposé à la dixième session de la Conférence et du Fonds de dépôts qui a été constitué, le Directeur général a dû constater que jusqu'à présent les réactions des gouvernements n'ont guère été encourageantes et que les contributions d'origine non gouvernementales n'ont pas encore atteint l'ampleur désirée. La Campagne a trouvé un accueil réconfortant dans les milieux industriels, sous forme d'un programme international de développement de l'emploi des engrais et d'une offre de 2 000 moteurs hors-bord ainsi que des moyens d'entretien nécessaires, pour la mécanisation des bateaux de pêche. Il est urgent de créer des comités nationaux pour la Campagne mais, dans ce cas encore, la réaction des gouvernements a été décevante et tout retard, au stade actuel, est spécialement dangereux. Le Directeur général a donc souligné avec toute la vigueur possible la nécessité d'agir.

En conclusion M. Sen a dit que l'évolution vers une Europe intégrée conférerait une importance particulière à la présente conférence et aux problèmes qu'elle doit examiner. La FAO souhaite établir avec la Communauté économique européenne, l'Association européenne de libre-échange et l'Organisation européenne de coopération et de développement des relations de travail aussi excellentes que celles qu'elle entretenait avec l'OECE. En invitant instamment les gouvernements européens à ne jamais perdre de vue les problèmes mondiaux, le Directeur général a ajouté que ceci constituait non pas simplement une manifestation d'altruisme, mais bien la seule politique de sagesse. Plus que jamais, le monde est un, comme d'ailleurs le problème humain qui se pose.

2. Rapport entre l'évolution prévisible en Europe, d'une part et, d'autre part, la situation actuelle et les tendances de la production et de la consommation mondiales de produits agricoles

La Conférence a examiné le document de travail intitulé "Les tendances de l'agriculture européenne et leurs répercussions sur les autres régions"; ce document se fondait sur "L'agriculture européenne en 1965", étude de plus large portée préparée par le Secrétariat avec la coopération des Secrétariats de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation européenne de coopération économique et de la Communauté économique européenne, et qui examinait les perspectives de la production et de la demande de produits agricoles en Europe.

Cette étude résumait les tendances des dix dernières années de la manière suivante : les moyens techniques utilisés par l'agriculture européenne n'ont cessé de se développer, en particulier dans les pays les plus industrialisés de la région; il en est résulté un accroissement rapide de la productivité par homme, un exode soutenu de la main-d'oeuvre agricole vers d'autres secteurs et un volume croissant des produits agricoles commercialisables. Une évolution analogue s'est produite dans

les pays du sud de l'Europe avec cette seule différence que la population agricole n'a pas diminué. Le volume croissant de la production agricole a trouvé généralement des débouchés de plus en plus larges dans des économies où les revenus individuels s'élevaient. D'autres études ont montré que les revenus agricoles n'ont pas suivi ceux des autres secteurs d'activité.

Les conclusions du document de travail étaient fondées sur la projection des tendances existantes et sur la continuation des politiques actuelles, mais elles ne constituaient pas des prévisions. Elles tenaient également compte des projections du revenu national et de la population et partaient de l'hypothèse suivant laquelle les politiques officielles ne changeraient pas dans une mesure importante. Ces hypothèses ont amené à conclure que l'on peut s'attendre à voir les disponibilités progresser en général plus vite que la demande. Les dépenses d'alimentation augmenteront moins que les revenus nationaux, cependant que les recettes des producteurs s'élèveront moins vite que les dépenses alimentaires des consommateurs. En outre, l'accroissement des revenus agricoles nets ne correspondra pas nécessairement à une augmentation égale des revenus bruts. L'évolution récente montre que, à mesure que se développe l'emploi de moyens mécaniques et chimiques, les dépenses d'exploitation augmentent plus rapidement que le produit brut. En outre, les projections établies pour la production et la demande donnent à penser que les prix de ces produits pourraient bien fléchir, et que la demande d'importation diminuera légèrement ou restera inchangée, exception faite d'un accroissement possible pour la viande de boeuf. Il semble qu'en conséquence les gouvernements éprouveront de plus en plus de difficultés pour mettre en oeuvre des politiques visant à porter les revenus agricoles à un niveau plus comparable à celui des autres secteurs d'activité.

Si l'on considère ensemble tous les produits servant à l'alimentation humaine ou animale qui font concurrence à des produits d'origine européenne, on peut s'attendre à voir d'ici 1965 les importations de l'Europe occidentale soit diminuer, soit au moins couvrir une part plus faible des besoins accrus de ces produits. Pour les importations de produits alimentaires non concurrentiels et de quelques produits "semi-concurrentiels" comme certains fruits, qui ne sont affectés que partiellement ou pas du tout par le développement de la production européenne, la demande (pour ces produits considérés ensemble) devrait, en raison de l'accroissement probable des revenus individuels, augmenter sensiblement dans les quelques années qui vont suivre. Faute de temps, il n'a pas été possible, dans tous les cas, d'avoir l'avis des gouvernements sur cette étude et c'est à titre personnel que plusieurs délégués ont exprimé leur opinion en l'absence d'un avis mûrement réfléchi de leur gouvernement.

Il a été généralement reconnu que cette étude serait fort utile aux gouvernements et qu'il convenait de tenir compte de ses résultats dans l'élaboration des politiques agricoles nationales et internationales.

Toutefois, l'idée a été émise au cours du débat que les changements de politique et les modifications de la structure de l'agriculture dans divers pays pourraient très bien avoir des répercussions sur les

hypothèses sur lesquelles se fonde l'actuelle projection de tendances. Il serait donc nécessaire de soumettre ces projections à un réexamen périodique, et la FAO devrait de nouveau faire appel pour ces travaux à la coopération étroite des secrétariats d'organismes intergouvernementaux européens. Il y aurait également lieu de poursuivre les efforts entrepris en commun par la FAO et la Commission économique pour l'Europe pour améliorer les méthodes d'établissement des projections. Un certain nombre de délégations ont estimé que les efforts déployés par les gouvernements pour assurer aux producteurs agricoles un revenu comparable à celui des autres secteurs de l'économie exigeraient dans beaucoup de pays une nouvelle réduction de l'emploi agricole et un remembrement des exploitations trop petites. Parmi les moyens d'y parvenir ont été mentionnés le développement économique général et industriel des régions arriérées, l'implantation d'entreprises industrielles dans des régions agricoles et la formation professionnelle des jeunes en vue d'occupations non agricoles.

Les observateurs d'organisations de producteurs agricoles ont fait valoir que si, d'une part, les agriculteurs étaient disposés à accepter les conclusions de l'étude comme constituant une analyse réaliste de la situation, d'autre part, il restait à résoudre les problèmes suivants : mesure dans laquelle le nombre des occupations non agricoles pourrait augmenter, et moyens de surmonter les nombreux obstacles qui empêchent ou ralentissent le transfert de la main-d'oeuvre agricole vers d'autres secteurs. En outre, ce n'est pas en limitant la production agricole de l'Europe que l'on résoudra les difficultés éprouvées par les populations les plus pauvres, mais plutôt en utilisant à leur profit les excédents de cette production. Il est absolument indispensable que soit élaborée une politique alimentaire et agricole internationale.

L'idée a été émise que si la production devait progresser plus vite que la demande, il deviendrait plus difficile de réaliser ou de maintenir l'équilibre nécessaire entre les revenus agricoles et ceux des autres secteurs de l'économie. L'apparition d'excédents encombrants compromettrait davantage encore ces efforts. Toutefois, un certain nombre de délégations ont insisté sur la nécessité d'ajuster la production agricole européenne de manière à empêcher l'apparition d'excédents structureaux. L'attention a été également attirée sur la nécessité de se préoccuper des difficultés que risqueraient d'éprouver dans une telle situation certains pays, et en particulier, les plus petits d'entre eux qui sont fortement tributaires du revenu des exportations agricoles. Il pourrait dès lors devenir nécessaire de réexaminer les politiques de soutien existantes et d'envisager, par exemple, des garanties de prix portant, pour un produit donné, sur une partie limitée de la production totale; cependant, il faudrait également se préoccuper des difficultés que créerait un système de "doubles prix" dans une économie de marché. Parmi les autres moyens à envisager pourraient figurer un souci plus grand de la qualité et l'abaissement des coûts de production.

Il a été reconnu que les variations des conditions atmosphériques pourraient provoquer la formation d'excédents occasionnels ou temporaires, et qu'il y aurait intérêt à les employer pour faire face à des besoins

exceptionnels ou à court terme de pays insuffisamment développés. En même temps, on a reconnu qu'il était effectivement possible que des excédents structureaux ou continus apparaissent en dépit des efforts déployés pour ajuster la production. Certaines délégations se sont montrées peu disposées à réduire la production, étant donné que les excédents structureaux susceptibles d'apparaître pourraient servir à aider les pays en voie de développement. Les excédents qui apparaîtraient en Europe pourraient être employés en partie pour des programmes d'assistance déterminés, comme par exemple ceux de lait en poudre, mais l'écoulement des excédents à des conditions non commerciales devrait surtout viser à aider au financement d'un développement économique élargi, conformément aux recommandations antérieures de la FAO sur l'écoulement efficace des excédents. L'avis a été émis qu'il faudrait trouver un moyen d'éviter une situation où le fardeau que représentent de tels programmes d'écoulement des excédents serait inégalement réparti et où les pays qui se trouvent avoir des excédents devraient en supporter une part excessive.

L'élévation prévue du revenu individuel dans de nombreux pays européens provoquera sans doute un accroissement de la demande d'importation de produits tropicaux et semi-tropicaux, mais la consommation de ces produits pourrait se trouver encore stimulée par un réexamen des politiques en matière de taxation. Plusieurs délégations ont instamment demandé que cette possibilité soit explorée.

3. Assistance aux pays insuffisamment développés

La Conférence a examiné le document de travail préparé sur cette question. Bien que ce point de l'ordre du jour vise surtout l'aide fournie par les pays européens aux pays insuffisamment développés situés hors d'Europe, il comprend aussi, mais dans une mesure limitée, les pays de la région européenne dont certaines parties sont sous-développées. A cet égard, la Conférence a pris note de l'aide que la FAO a fournie à plusieurs de ces pays dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches, sous forme d'experts et de bourses dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, et aussi en sa qualité d'agent d'exécution pour les projets du Fonds spécial.

Mais c'est par l'assistance technique qu'ils octroient aux pays sous-développés d'autres régions que les Etats Membres de la région européenne jouent un rôle important; ils ont par exemple fourni près des deux tiers des experts du PEAT envoyés en mission en 1958 et ils ont accueilli un grand nombre de boursiers du PEAT. Certains pays d'Europe fournissent au titre de programmes bilatéraux une assistance technique beaucoup plus importante qu'au titre de l'aide multilatérale par l'intermédiaire des Nations Unies. La contribution totale des pays européens sous forme d'aide technique et financière est considérable, encore qu'elle soit loin de correspondre aux besoins d'assistance des pays sous-développés.

La Conférence a prévu que les pays développés continueront à venir en aide aux pays peu développés au cours des prochaines années; elle a noté en outre que si les divers plans en vue d'accroître cette aide, qui ont

déjà été annoncés par certains pays d'Europe soit à titre individuel soit collectivement, se réalisent, une aide beaucoup plus étendue pourra être fournie à l'avenir. Ce surcroît d'aide se fera sans aucun doute sous forme de fonds supplémentaires en vue d'investissements, mais on peut espérer qu'une part importante de ces fonds sera allouée à l'assistance technique, l'agriculture en recevant une forte partie.

Dans ces conditions, la Conférence a reconnu pleinement la nécessité, d'une part, d'utiliser de manière optimum tous les fonds internationaux qui sont disponibles pour l'assistance technique - multilatérale et bilatérale - à l'agriculture, et, d'autre part, d'éviter les doubles emplois et les chevauchements dans l'aide fournie par différentes institutions. Elle a reconnu également que si les pays peu développés n'arrivent pas à prendre leur essor et à assurer eux-mêmes leur développement économique, la faute n'en est pas moins à l'insuffisance de leurs connaissances techniques, en particulier dans le domaine de l'agriculture, qu'à l'insuffisance des capitaux.

Un important débat a été consacré aux divers moyens permettant d'éviter les doubles emplois dans l'aide à l'agriculture; on a notamment examiné la mesure dans laquelle la FAO pourrait être appelée à se charger de cette tâche et la manière dont elle pourrait s'en acquitter. Il a été généralement reconnu que, pour les divers fonds qui ne relèvent pas de la FAO, les décisions de principe devraient appartenir aux organismes administratifs chargés de la gestion de ces fonds, tandis que la FAO pourrait jouer un rôle consultatif, donnant, à la demande des administrateurs de ces fonds ou des pays bénéficiaires, des conseils sur les projets d'investissements ou de préinvestissements agricoles ainsi que sur la valeur de projets particuliers. En outre la FAO pourrait, bien entendu, jouer un rôle intéressant en assurant, avec l'accord des pays donateurs et bénéficiaires et des organisations intéressées, une coordination importante dans la mise en oeuvre effective de l'aide agricole offerte par diverses organisations ainsi que par des pays individuels au titre de programmes bilatéraux. La Conférence a noté que certains pays ont déjà créé les moyens d'harmoniser leurs programmes nationaux avec les activités d'assistance de la FAO dans des domaines déterminés.

A cet égard, il a en outre été convenu que la FAO est l'organe le plus approprié pour centraliser les renseignements sur l'agriculture mondiale, et la Conférence a recommandé que les Etats Membres, dans la mise en oeuvre de leurs projets d'assistance technique bilatéraux ou collectifs, tirent parti des connaissances et de l'expérience utiles acquises par la FAO sur les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture.

La Conférence a également étudié la possibilité de développer davantage à l'avenir l'assistance technique en ce qui concerne tant le nombre d'experts disponibles dans les pays de la région que la capacité des universités et autres établissements d'enseignement à absorber des techniciens et stagiaires étrangers. A ce propos, la Conférence a reconnu la nécessité d'évaluer les ressources des pays de la région en matière de techniciens et de moyens de formation, tout en estimant de nouvelles études nécessaires pour déterminer les meilleures méthodes à appliquer à cette fin. La

Conférence a pris note également de la possibilité de faire allouer par des pays donateurs des fonds bilatéraux permettant le recrutement d'experts provenant d'autres pays qui peuvent fournir ces experts mais ne peuvent pas couvrir les frais d'engagement de ces derniers en vue de l'assistance technique. Un certain nombre de délégations ont signalé la création dans leurs pays d'institutions spéciales à l'intention de stagiaires venant de pays sous-développés ainsi que de leurs propres futurs experts; ce sont : la France, la République fédérale d'Allemagne, Israël, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse. La Pologne a fait état d'une proposition tendant à créer un Institut de la nutrition humaine qui pourrait dispenser une telle formation.

La Conférence a noté que l'on peut encore, pour porter remède à la pénurie d'experts techniques, organiser dans les pays européens des centres internationaux de perfectionnement, et notamment des instituts ad hoc qui donneraient un enseignement spécialisé dans des domaines déterminés qui se rapportent aux besoins des pays sous-développés. On a toutefois fait valoir que l'existence de tels établissements ne ferait pas disparaître la nécessité de centres de perfectionnement de courte durée. Il faut prévoir plusieurs voies parallèles de développement. On a également souligné la nécessité de créer dans les pays sous-développés des instituts de formation où serviraient des experts de la région européenne.

La Conférence a étudié le problème de la formation de spécialistes de la région européenne en vue de leur affectation future à des postes d'assistance technique. A ce propos, certaines délégations ont signalé qu'il serait désirable d'associer de jeunes spécialistes aux experts de la FAO travaillant sur le terrain; les expériences faites dans ce domaine par le passé ont donné des résultats satisfaisants. L'attention a également été appelée sur l'importance qu'il convient d'attacher aux qualifications des experts et à leur facilité d'adaptation, en particulier à leur capacité d'établir des rapports humains satisfaisants avec les populations parmi lesquelles ils sont appelés à travailler. En ce qui concerne la sélection des experts, on a soulevé la question de l'importance de relations étroites entre la FAO et les Comités nationaux de la FAO ou d'autres organes gouvernementaux appropriés.

La Conférence a reconnu pleinement la nécessité de confronter les expériences touchant les types de travaux d'assistance technique exécutés par différentes institutions; elle a recommandé que la FAO prenne les mesures voulues pour rassembler des renseignements sur les diverses formes d'assistance technique en agriculture et pour en assurer la diffusion parmi les gouvernements membres. Une question qui a intéressé particulièrement un certain nombre de délégations est celle de l'évaluation adéquate des résultats des projets d'assistance technique auxquels des experts des Etats représentés par ces délégations ont collaboré dans des pays insuffisamment développés, ou pour lesquels ces Etats ont octroyé des bourses. Il a été suggéré que la FAO procède à ce genre d'évaluation dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

Enfin la Conférence a prié le Directeur général de transmettre le rapport de la présente Conférence au Comité des problèmes agricoles de la Commission économique pour l'Europe et d'examiner avec le Secrétaire

exécutif de celle-ci la possibilité de débattre le problème de l'assistance aux pays économiquement sous-développés dans le cadre des organes subsidiaires appropriés de l'Europe entière, qui sont desservis conjointement par les Secrétariats des deux organisations.

La Conférence a adopté la résolution suivante :

LA CONFERENCE

Reconnaissant

- a) que les pays sous-développés continueront à avoir besoin, peut-être même dans une mesure croissante, de l'assistance sous toutes ses formes des pays développés;
- b) qu'un certain nombre de pays de la région européenne fournissent déjà au titre de programmes tant bilatéraux que multilatéraux (y compris le Programme élargi d'assistance technique et les projets du Fonds spécial des Nations Unies pour lesquels la FAO est l'agent d'exécution) une assistance importante à des pays et territoires insuffisamment développés situés hors de la région européenne, et également, dans une mesure limitée, à certains pays de la région ayant des zones sous-développées;

Notant

que, dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO possède une expérience particulièrement précieuse de la complexité des problèmes mondiaux, régionaux et même nationaux;

Notant également

que nombre de gouvernements ont déjà élargi toutes les formes d'aide dans le domaine de l'agriculture, ou vont probablement le faire, et que la vaste expérience, les connaissances et les services de la FAO seront certainement mis à contribution pour l'étude et l'exécution de programmes d'aide;

Recommande aux gouvernements

- a) de tenir autant que possible la FAO au courant :
 - i) des moyens de formation disponibles et des possibilités de les développer;
 - ii) des disponibilités en experts et en techniciens, ainsi que des moyens existants pour la formation de ce personnel;
 - iii) des projets en cours d'exécution dans les pays insuffisamment développés; et

- b) de fournir régulièrement à la FAO, dans la mesure où les pays intéressés sont d'accord, toutes les données techniques et scientifiques réunies et préparées par leurs experts dans les domaines intéressant l'alimentation et l'agriculture des pays insuffisamment développés;

Invite le Directeur général

- a) à instituer les moyens nécessaires à un échange d'expériences concernant les divers projets et les types d'activités d'assistance technique entrepris tant dans la région européenne qu'en dehors de cette région;
- b) à fournir des avis et une coopération en ce qui concerne des recherches et des études destinées à établir les données fondamentales et une base pour des recommandations relatives au développement agricole des divers pays et régions insuffisamment développés;
- c) s'il le lui est demandé expressément, et avec l'accord des pays et des organisations intéressées, à prendre toutes mesures de nature à aboutir à une meilleure coordination de l'assistance technique fournie dans le domaine agricole par les pays et organisations de la région européenne, ainsi que par des sources extérieures à cette région;
- d) à coopérer avec les pays de la région européenne de manière que ces derniers puissent fournir un plus grand nombre d'experts en formant des spécialistes destinés aux missions futures d'assistance technique, soit dans les universités existantes, soit dans des établissements spéciaux de formation;
- e) à collaborer, comme l'a recommandé la Commission européenne d'agriculture à sa onzième session, à l'exécution de l'enquête que l'OECE envisage de consacrer aux moyens de formation, dans la mesure où cette enquête se rapporte à l'alimentation et à l'agriculture;
- f) à coopérer, compte tenu des résultats de l'enquête sus-mentionnée, avec les pays de la région européenne, dans l'établissement de centres et institutions de formation ad hoc, où les boursiers provenant des pays insuffisamment développés pourront recevoir l'enseignement théorique et pratique nécessaires dans les pays les plus appropriés pour dispenser la formation désirée;
- g) afin de faciliter les échanges de vues et de résultats dans divers domaines techniques et de contribuer à une meilleure compréhension des problèmes fondamentaux, à organiser de temps à autre, dans des lieux appropriés, des réunions entre les représentants des pays insuffisamment développés qui reçoivent une assistance et les experts qui la leur fournissent effectivement, dans tous les domaines de l'agriculture.

Enfin la Conférence invite le Directeur général à faire rapport à la prochaine session de la Conférence de la FAO en 1961 sur les suites données à ces recommandations.

En ce qui concerne particulièrement la formation de personnel pour des missions d'assistance technique, la Conférence a adopté la résolution suivante

LA CONFERENCE

Constatant que le recrutement d'experts dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, pour les besoins du Programme élargi d'assistance technique aussi bien que ceux du Fonds spécial des Nations Unies, rencontre des difficultés du fait de la demande croissante de tels experts de la part des pays en voie de développement;

Constatant également que ses programmes d'assistance technique se sont développés et qu'ils se développeront encore vraisemblablement;

Reconnaissant que l'exécution complète des divers programmes d'assistance technique est de la première importance pour les pays développés aussi bien que pour les pays en voie de développement,

Craignant que si les Etats Membres n'étudient pas les moyens d'augmenter le nombre d'experts disponibles, le programme ne soit sérieusement compromis,

Attiré l'attention sur l'utilité des services que rendent les experts adjoints ayant en général une formation universitaire ou d'enseignement supérieur;

Prie les Etats Membres d'examiner attentivement la possibilité d'accroître le nombre des experts et des experts adjoints disponibles, et

Invite le Directeur général à examiner l'utilité de ces experts adjoints et la possibilité d'employer à des tâches analogues du personnel qui n'aurait pas nécessairement une formation d'enseignement supérieur mais possédant les connaissances et l'expérience des problèmes courants qui se posent dans certains domaines de l'agriculture, et d'en informer les gouvernements des Etats Membres.

4. Projet de développement méditerranéen

La Conférence a été saisie d'un document de travail sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Projet de développement méditerranéen depuis la dixième session de la Conférence de la FAO. Ce document a indiqué aussi ce que le Secrétariat entend faire pour poursuivre l'action déjà entreprise et a présenté ses propositions touchant les travaux futurs à exécuter au titre du Projet. Les périodiques

scientifiques et la presse ont fait au Projet un accueil encourageant. Les gouvernements de certains des pays européens intéressés ont pu établir des zones pilotes, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du Projet, avec l'aide du Fonds spécial des Nations Unies et de la FAO en tant qu'agent d'exécution. La FAO a aussi aidé à mettre sur pied des projets de caractère régional sous les auspices de la Sous-Commission des questions forestières méditerranéennes et du Groupe de travail méditerranéen des herbages et de la production fourragère.

D'autres projets régionaux sont à l'étude et l'on encourage la collaboration avec diverses institutions internationales. Conformément à la résolution adoptée par la Conférence à sa dixième session, le Directeur général se propose de convoquer une conférence méditerranéenne pour examiner le Rapport du Projet et la mise en oeuvre des recommandations qui y sont formulées.

La Conférence, reconnaissant que les problèmes qui se posent à propos du Projet méditerranéen sont tels qu'ils nécessitent non seulement un examen sous l'angle technique, mais aussi une discussion à un échelon politique élevé, se félicite que l'on se propose de convoquer cette conférence, à laquelle devraient être représentées les institutions intéressées à promouvoir le développement.

Les délégations de bon nombre des pays de la région européenne directement en cause ont souligné l'importance de la méthode intégrée adoptée dans le Projet méditerranéen pour développer l'agriculture et les forêts et assurer leur coordination avec les autres secteurs de l'économie. Cette méthode s'impose particulièrement en raison de la forte pression démographique et de la structure complexe de l'utilisation des terres.

Les délégations ont fait part des progrès réalisés par leurs gouvernements dans la mise en oeuvre des recommandations du Projet. En Grèce, un programme quinquennal de développement, qui met l'accent sur la coordination, a été entrepris; en Turquie, l'un des objectifs les plus importants du nouveau gouvernement est le plein emploi en vue du relèvement national; en Yougoslavie, les progrès réalisés dans les secteurs agricoles et industriels montrent combien il est souhaitable de les développer parallèlement.

Plusieurs délégations ont souligné l'importance de coordonner les efforts nationaux avec des mesures visant la coopération internationale, notamment dans les domaines du commerce, de l'assistance technique et des finances; le rapport du Projet de développement méditerranéen fournit à cet égard une base utile.

On a aussi souligné l'intérêt qu'il y a pour les pays de la région méditerranéenne à confronter leurs expériences, particulièrement en ce qui concerne les zones pilotes. Les délégations espagnole, française et italienne ont déclaré que leurs pays étaient disposés à partager l'expérience qu'ils ont en la matière avec les nations qui créent actuellement de nouvelles zones; la délégation de l'Espagne a invité les gouvernements des autres pays à visiter la zone pilote de Badajoz et à échanger leurs impressions sur ce projet.

La discussion a fait clairement ressortir l'intérêt que des organisations européennes régionales telles que la Commission économique pour l'Europe, le Conseil de l'Europe, l'Organisation européenne de coopération économique et la Fédération européenne de zootechnie portent à ce projet comme à tout projet visant le développement méditerranéen.

La Conférence a adopté la résolution suivante :

LA CONFERENCE

Exprimant sa satisfaction des mesures prises par le Directeur général pour mettre en oeuvre la résolution adoptée par la Conférence de la FAO à sa dixième session relativement au Projet de développement méditerranéen;

Considérant que les Etats Membres de la FAO ont un rôle important à jouer dans l'aide à apporter tant aux gouvernements des pays intéressés qu'au Directeur général pour la mise en oeuvre de ladite résolution;

1. Exprime ses remerciements pour l'aide accordée par le Fonds spécial des Nations Unies en vue de l'établissement rapide de zones pilotes de développement sous les auspices de la FAO,
2. Invite les gouvernements des pays de l'Europe méridionale auxquels se réfère expressément le rapport sur le Projet de développement méditerranéen, à accorder toute l'attention voulue à la mise en oeuvre des propositions figurant dans ledit rapport, particulièrement en ce qui concerne l'accélération des programmes d'investissements agricoles qui entrent dans le cadre des programmes de développement général,
3. Invite, conformément à la résolution 17/59 adoptée à sa dixième session de la Conférence de la FAO, les gouvernements européens et les pays d'autres régions désireux de favoriser le développement, à étudier avec toute l'attention voulue les moyens par lesquels ils pourraient aider à mettre en oeuvre la résolution ci-dessus mentionnée, en particulier en ce qui concerne les offres concrètes d'assistance technique et économique,
4. Invite le Directeur général à rechercher les moyens qui permettraient de coordonner la planification des zones pilotes de développement avec celle des zones déjà instituées sous les auspices des différents pays, et
5. Suggère, comme suite à la résolution susmentionnée de la dixième session de la Conférence de la FAO, que le Directeur général convoque à Rome, au printemps de 1961, une conférence des gouvernements des pays de la région méditerranéenne, des gouvernements des territoires limitrophes du Proche-Orient et d'Afrique auxquels se posent des problèmes analogues, ainsi que des gouvernements des Etats Membres européens et de tous autres

Etats Membres susceptibles de contribuer aux travaux de cette Conférence, pour examiner les aspects économiques et techniques du développement méditerranéen, en vue de rechercher les moyens qui permettraient de rendre plus efficace la coopération internationale dans cette région, en particulier par la coordination de l'aide et de l'assistance technique.

5. Orientation des activités et méthodes de travail de la FAO en Europe

La Conférence a été saisie d'un document de travail sur cette question. La participation des gouvernements européens présente une importance spéciale lorsqu'il s'agit d'élaborer un programme de travail pour la FAO. Les activités de la FAO dans les pays de la région européenne ne sont pas seulement utiles à ces pays, elles ont également une grande importance pour les pays d'autres régions. Mais comme la plupart des pays de la région européenne ne bénéficient pas du programme d'assistance technique, les activités de la FAO dans cette région s'effectuent principalement dans le cadre du programme ordinaire.

Le document de travail contenait en annexe une liste des divers organismes européens intergouvernementaux de la FAO (Commission européenne d'agriculture (ECA), Commission européenne des forêts (CEF), Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI)) et d'organismes méditerranéens (Conseil général des pêches pour la Méditerranée et Sous-Commission* de coordination des questions forestières méditerranéennes) dont certains Etats Membres appartiennent à la région européenne. Les recommandations et suggestions formulées par ces organismes et par leurs organes subsidiaires spécialisés dans le cadre de leur compétence indiquent très nettement les principaux domaines d'intérêt ainsi que les besoins techniques des pays de la région. La Conférence pour l'Europe a fourni avec beaucoup d'opportunité l'occasion de considérer ces diverses recommandations et suggestions comme une partie d'un programme unique bien équilibré destiné à la région européenne en tenant compte aussi des travaux accomplis ou prévus par les divisions conjointes FAO/CEE. Cette Conférence a fourni également aux Etats Membres l'occasion d'exprimer leurs vues sur les méthodes de travail utilisées par la FAO, d'autant plus que ces méthodes ont des incidences considérables sur les crédits budgétaires nécessaires pour l'exécution de tout programme de travail de cette nature..

La Conférence a estimé que l'étude des questions techniques doivent être laissées aux organes européens existants de la FAO et que, pour son compte, elle devrait s'occuper essentiellement des problèmes de politique générale.

* Dépendant de la Commission européenne des forêts, de la Commission des forêts pour le Proche-Orient et de la Commission des forêts pour l'Afrique.

Bien que l'aide aux pays insuffisamment développés constitue la principale tâche de la FAO, la Conférence a estimé que les activités de l'Organisation en Europe, qui ont donné de bons résultats et se sont révélées utiles aux pays tant de cette région que d'autres, devraient sans conteste être poursuivies. La Conférence a approuvé de manière générale le programme de travail des commissions qui s'occupent de l'agriculture, des pêches et des forêts, ainsi que celui de leurs organes subsidiaires. Il a été convenu qu'ils devraient continuer leur travail et qu'ils devront disposer de moyens adéquats dans le budget de 1962/63. Les organes européens devraient concentrer leurs efforts sur les questions qui présentent le plus d'urgence dans leur domaine de compétence et éviter de s'occuper d'un trop grand nombre de sujets différents. La Conférence a été généralement d'accord qu'il ne fallait pas procéder à la création de nouveaux organes permanents, lorsque des groupes de travail ad hoc peuvent répondre aux buts visés. Ces groupes ad hoc devraient être dissous une fois leur tâche accomplie.

La Conférence s'est déclarée satisfaite du travail qu'a déjà effectué la Commission européenne d'agriculture et des grandes lignes du programme qu'elle a suggéré à la FAO d'exécuter dans le domaine de son mandat au cours de la prochaine période biennale. Quelques délégations ont suggéré que des crédits plus larges soient prévus pour la traduction et la publication des rapports.

Dans l'échange systématique des données scientifiques, la FAO pourrait jouer un rôle très important en réunissant et en diffusant les renseignements disponibles dans les divers pays, et certaines délégations ont souhaité que s'établissent des relations de travail plus étroites entre les organismes scientifiques et techniques nationaux de tous les pays européens. Les centres internationaux de perfectionnement dans les domaines appropriés devraient occuper une place importante parmi les activités de la FAO en Europe.

La Conférence a attaché la plus grande importance à l'étude du mouvement coopératif et des problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs aux petites exploitations dans la conjoncture actuelle et elle a jugé qu'ils devraient être examinés en priorité. Elle a estimé que le second projet présente un certain degré d'urgence, car il a trait à l'un des principaux problèmes qui se posent de nos jours à l'agriculture européenne. L'observateur de la FIPA a invité la FAO à collaborer à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration verticale et à la production en masse, compte tenu de leurs incidences sur l'agriculture européenne et, en particulier, sur l'exploitation familiale. Cette question est actuellement étudiée par la Fédération internationale des producteurs agricoles, la Commission économique pour l'Europe et l'Agence européenne de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique, et des contacts pris sans tarder avec ces organismes permettraient sans doute d'éviter le chevauchement des efforts et susciter un soutien réciproque.

Un certain accent a été mis sur la nécessité de consacrer une attention accrue aux questions de la nutrition, de l'économie ménagère et de l'amélioration des conditions de travail des femmes rurales. D'autres aspects du programme de travail proposé par la Commission européenne d'agriculture,

génie rural, l'amélioration des terres, la lutte contre l'érosion, la conservation des sols et l'aménagement des pâturages ont aussi été approuvés. Il a été souligné que, dans ces deux derniers domaines, une coopération entre la Commission européenne d'agriculture et la Commission européenne des forêts serait extrêmement souhaitable.

La menace de nouvelles épizooties - comme celle de peste équine qui affecte déjà deux pays de la région européenne - a également été discutée *, et il a été proposé que la FAO étudie la possibilité de mettre sur pied un fonds de secours pour aider à combattre les nouvelles attaques de maladies infectieuses ou de parasites des animaux ou des végétaux présentant de l'importance du point de vue économique.

L'action de la Commission européenne d'agriculture en vue d'harmoniser les activités des organisations internationales dans le domaine de l'agriculture en Europe a également été louée et encouragée. L'accent a été mis sur la coopération entre la FAO et les autres organisations internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, dans les domaines de la compétence de la FAO en Europe. Les rapports existant entre la FAO et la Commission économique pour l'Europe constituent à cet égard un excellent exemple de coopération harmonieuse.

La Conférence a approuvé les grandes lignes du programme de travail proposé par la Commission européenne des forêts. On a particulièrement insisté sur la question des fonds forestiers nationaux. La constitution de tels fonds peut s'avérer nécessaire, car le reboisement ne peut être qu'un investissement à long terme exigeant la continuité dans les plans, et les investissements privés ne sont pas toujours en mesure de fournir des capitaux suffisants ou d'utiliser des méthodes appropriées en vue du reboisement. Cette question devrait recevoir un rang élevé dans l'ordre des priorités fixé par le programme de travail et être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission européenne des forêts.

L'attention a été attirée sur l'importance qui s'attache à une coordination étroite des programmes forestiers et agricoles. Les étroites relations de travail qui se sont instituées entre le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et le Conseil de la Commission européenne des forêts ont été accueillies avec satisfaction, et ces deux organes devraient continuer à tenir chaque année des réunions communes. On a émis l'idée qu'il ne conviendrait pas d'élargir la portée des travaux de la Commission européenne des forêts et de ses organes subsidiaires et que l'ordre du jour des réunions de cette Commission ne devrait comporter qu'un nombre limité de questions.

La Conférence a exprimé sa satisfaction des activités de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures et du Conseil général des pêches pour la Méditerranée ainsi que de leurs projets de programme de travail. Il a été souligné que ces activités devraient

* Voir pages 25-26 du présent rapport.

porter sur des problèmes et des questions présentant de l'intérêt pour tous ou presque tous les Etats Membres de ces organismes, comme par exemple la formation de technologistes des pêches, la réglementation de la pêche, le développement de la pisciculture et la lutte contre la pollution des eaux, plutôt que sur des questions qui n'intéressent que peu de pays. Les échanges de documentation et la diffusion de renseignements par la FAO devraient être intensifiées.

La Conférence a accueilli avec satisfaction la proposition du Conseil général des pêches pour la Méditerranée tendant à ce que soit organisée une conférence internationale sur la pêche du thon et ses perspectives de développement. On a posé la question de savoir si des organes comme le Conseil général des pêches pour la Méditerranée ne devraient pas devenir des organes indépendants ayant un budget autonome et leur propre secrétariat, comme c'est actuellement le cas pour d'autres organes s'occupant des pêches. Cette manière de procéder allégerait la tâche et les dépenses de la FAO. Il a toutefois été souligné que même l'adoption de cette formule ne supprimerait pas la nécessité d'un appui de la FAO pour les travaux de recherche.

La Conférence a adopté la résolution suivante :

LA CONFERENCE

Apprécient les travaux des organes européens et méditerranéens de la FAO : Commission européenne d'agriculture, Commission européenne des forêts, Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures, Conseil général des pêches pour la Méditerranée et la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes,

Ayant considéré de quelle manière leur travail pourra être continué de la meilleure façon,

Estime qu'à l'avenir la Commission européenne d'agriculture devrait, à l'aide des fonds disponibles, choisir les problèmes de sa compétence qui sont les plus importants pour l'agriculture européenne;

Estime également que les organes susmentionnés de la FAO devraient recourir plus souvent à des réunions ad hoc de spécialistes pour éviter, autant que possible, la création d'organes subsidiaires permanents en plus de ceux qui existent actuellement;

Estime enfin qu'un emploi accru des consultants rendrait plus efficaces leurs travaux dans plusieurs domaines;

Approuve les grandes lignes d'activités proposées par les organes européens de la FAO ainsi que par les organes méditerranéens pour autant qu'elles affectent l'Europe, concernant le programme de travail de la FAO en Europe pour 1962/63;

Transmet ces propositions au Directeur général en le priant de les prendre en considération pour l'élaboration du programme de travail qu'il soumettra à la onzième session de la Conférence, compte dûment tenu des incidences budgétaires;

Prie le Directeur général d'examiner, compte tenu des points de vue exprimés au cours de la présente Conférence, les incidences des conférences régionales européennes sur la structure des activités techniques en Europe, et de rendre compte à ce sujet lors d'une réunion des Etats Membres de la région européenne qui devrait se tenir pendant la onzième session de la Conférence de la FAO.

6. Campagne contre la faim

La Conférence a étudié un document de travail consacré au progrès de la Campagne contre la faim.

Elle a considéré la Campagne jusqu'à ce jour, la cérémonie d'ouverture et le succès que cette cérémonie a remporté, les recommandations formulées par une Conférence des organisations internationales non gouvernementales et par un Comité consultatif créé par cette Conférence, ainsi que celles du Sous-Comité de la recherche du Comité consultatif gouvernemental. La Conférence a été mise au courant des travaux d'information (y compris les publications réalisées et celles qui sont en cours de préparation, ainsi que les études fondamentales préparées à des fins éducatives) et de divers programmes d'action. Il a été difficile de répondre à l'enthousiasme initial qu'a soulevé la Campagne et l'on s'attend à de nouvelles difficultés dans la poursuite des programmes d'information et d'action à cause du manque de fonds. La Conférence a également été informée de la situation actuelle du Fonds de dépôt pour la campagne.

Toutes les délégations et de nombreux observateurs ont participé à la discussion qui a suivi. Un appui unanime s'est manifesté en faveur de la Campagne. En plus des contributions déjà reçues du Danemark, de l'Honduras, de l'Irlande, des Pays-Bas, du Pakistan et du Royaume-Uni, l'Autriche a promis de fournir 10 000 dollars à la Campagne et la République fédérale d'Allemagne 35 000 dollars. De leur côté, la Suède, la Suisse, l'Italie, la Norvège, l'Espagne, la Belgique, la France, la Finlande, la Grèce, la Yougoslavie et le Portugal ont fait savoir qu'ils envisageaient de verser une contribution. En outre, des collectes de fonds seront organisées en Autriche, au Danemark, en Finlande, en Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

L'importance que revêt la coordination des efforts sur le plan national ayant été reconnue, des comités sont en voie de création à cette fin en Autriche, au Danemark, en France, en Irlande, en Norvège, en Pologne et au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, ce sont les comités nationaux de la FAO qui s'occupent des activités se rapportant à la Campagne et des comités spéciaux seront établis si besoin en est. Tous ces comités nationaux s'efforcent d'obtenir le parrainage de hautes personnalités et le concours de toutes les organisations et personnes disposées à participer à la Campagne.

Divers pays, parmi lesquels le Danemark, Israël, la Norvège, la Pologne, la République fédérale d'Allemagne et la Yougoslavie se sont engagés à aider la Campagne dans le cadre de leur programme d'assistance bilatérale aux pays insuffisamment développés ou par l'intermédiaire des Nations Unies. À ce titre, ils fourniront notamment des connaissances techniques et du personnel qualifié.

Il est apparu que si la Campagne doit tendre à produire des résultats matériels, même dans l'immédiat, il convient cependant d'éviter l'écueil d'une simplification trop grande pouvant conduire à des déceptions. La Conférence a été par conséquent d'avis qu'il faut s'efforcer de faire prendre conscience, surtout dans les sphères responsables, de l'élaboration des politiques, de la complexité du problème et de certains de ses aspects importants notamment dans le domaine économique.

On a souligné la nécessité de la coordination pour faire mieux sentir l'effet de la Campagne. Il a été noté que les pays scandinaves se consultent pour parvenir à une méthode intégrée, et une harmonisation encore plus large serait souhaitable.

Presque toutes les délégations ont mis l'accent sur la demande de matériel d'information de toute nature, notamment opuscules, brochures, affiches et matériel visuel; l'aide déjà donnée par la FAO a été reconnue mais il serait nécessaire de renforcer les activités d'information afin de mettre à leur tour les organisations nationales en mesure de produire du matériel correspondant à leurs besoins particuliers. Les pays sous-développés doivent être encouragés à préparer des films fixes montrant la nature de ces problèmes et indiquant des solutions possibles.

L'organisation de projets d'action et de recherche serait fonction de la réaction générale à la Campagne dans les divers pays. Les Comités nationaux pourraient contribuer à faire comprendre le problème et l'aide qui pourrait être donnée, en transmettant les informations aux organisations et aux personnes intéressées.

Des représentants d'organisations, aussi bien intergouvernementales que non gouvernementales, se sont engagés à appuyer pleinement la Campagne et ont présenté diverses suggestions concrètes.

Le Directeur général a vivement remercié les délégations de leur soutien unanime et enthousiaste ainsi que des contributions promises. C'est là pour lui-même et ses collaborateurs un grand réconfort et un encouragement précieux. Les tâches nombreuses qu'entraîne la Campagne, et dont toutes les conférences et réunions ne cessent de souligner la nécessité, exigent des efforts immenses et une action énergique. Le manque de fonds continue de freiner la Campagne. Le Directeur général s'est vu contraint d'emprunter du personnel et d'utiliser des postes vacants relevant du Programme ordinaire pour exécuter les travaux les plus urgents de la Campagne. Il ne faut pas oublier que l'ampleur et l'efficacité de la Campagne continueront de dépendre des moyens disponibles.

La Conférence a adopté la résolution suivante* :

LA CONFÉRENCE

Exprimant à l'unanimité son appui à la Campagne mondiale contre la faim, et

Notant que les pays de la région européenne possèdent en général des compétences techniques, des moyens développés pour la recherche et des ressources appropriées;

Considère que la Campagne doit recevoir une attention, une impulsion et un appui particulier dans la région;

Invite les Etats Membres de la région qui ne l'ont pas encore fait à créer le plus tôt possible des Comités nationaux pour la Campagne mondiale contre la faim, de structure solide et largement représentatifs, ou à mettre sur pied des dispositifs équivalents efficaces pour préparer, coordonner et promouvoir l'action à l'échelon national;

Invite les Etats Membres de la région qui ne l'ont pas encore fait à envisager à bref délai de supporter, sous forme de contribution directe ou autrement, des dépenses générales adéquates au titre de la réalisation de la Campagne sur le plan international et national, tant actuellement que pendant la durée de cette dernière;

Suggère que les Etats Membres de la région élaborent, sous la coordination générale de la FAO, des programmes nationaux propres à promouvoir le mieux possible les objectifs de la Campagne, et

Invite instamment le Directeur général à prendre, dans la limite des moyens dont il dispose, toutes les mesures nécessaires à la réalisation de la Campagne mondiale contre la faim et, spécialement dans le domaine de l'information, à fournir aux organismes s'occupant de la Campagne sur le plan national la documentation nécessaire pour appeler l'attention du public sur l'urgence du problème.

7. Questions diverses

i) Normes alimentaires

Sur la proposition d'un certain nombre de délégations, la Conférence a examiné le problème de coordination posé par le nombre croissant de programmes de normes alimentaires entrepris par plusieurs organisations. On a jugé souhaitable de parvenir à un accord international sur les normes alimentaires minima et les questions connexes (étiquetage, méthodes d'analyse, etc.) en tant que moyen important pour protéger la santé du consommateur,

* La délégation du Royaume-Uni, tout en réaffirmant son soutien à la Campagne, n'a pu engager la position de son Gouvernement à l'égard de certains points de la présente résolution.

assurer la qualité des produits et réduire les obstacles au commerce, en particulier sur le marché européen en voie de rapide intégration.

La situation ressort clairement de l'intérêt manifesté pour des activités comme le programme commun FAO/CEE sur les substances ajoutées aux denrées alimentaires, le programme commun FAO/CEE sur les normes pour les denrées alimentaires périssables, et le Recueil FAO de Principes concernant le lait et les produits laitiers. On trouve un autre exemple de cette tendance dans la récente création du Conseil européen du Codex Alimentarius chargé de réaliser un intéressant programme d'une grande portée auquel collaborent une vingtaine de pays.

On a reconnu les avantages qu'il y aurait à intégrer et à simplifier les divers projets en voie de réalisation et à éviter de créer de nouveaux organismes indépendants; ces mesures permettraient à la fois de réaliser des économies et de disposer d'un système efficace pouvant s'appliquer éventuellement à d'autres produits alimentaires. En raison du rôle primordial que la FAO joue dans la réalisation de ces programmes et de la nécessité d'une collaboration avec l'OMS lorsque se posent des questions de santé, on a estimé qu'un intéressant progrès serait réalisé si le Directeur général de la FAO, en collaboration avec le Directeur général de l'OMS, et après s'être consulté avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui s'intéressent activement à la question, pouvait soumettre à la onzième session de la Conférence des propositions relatives à un programme commun FAO-OMS sur les normes alimentaires et les problèmes connexes, en s'attachant en premier lieu aux principales denrées alimentaires mises en vente sur le marché européen.

ii) Epizooties nouvelles

La Conférence a été informée que la peste équine cause de lourdes pertes en Turquie et dans les pays du Proche-Orient. Cette virose transmise par les insectes s'est répandue très rapidement dans plusieurs pays du Proche-Orient, en dépit des efforts considérables déployés dans la région et de l'assistance limitée qui a pu être fournie par la FAO et d'autres sources. La mortalité, très élevée, peut atteindre 95 pour cent des chevaux atteints et, dans certaines zones, notamment en Iran, en Irak, en Turquie et dans la Région syrienne de la République arabe unie, l'importance des pertes parmi les animaux de travail aura de sérieuses répercussions sur la production agricole.

La Conférence a été informée du risque très sérieux qui existe de voir la peste équine atteindre l'Europe dans un proche avenir à travers la péninsule des Balkans. Le vecteur étant un insecte, les mesures de quarantaine et les précautions sanitaires normales n'arrêtent pas la propagation de la maladie, car les agents peuvent être portés sur de grandes distances par le vent ou par d'autres moyens (les transports par exemple).

La FAO a aidé les pays où sévit la peste équine en formant un personnel capable d'appliquer les techniques de diagnostic, de lutte sur le terrain et de production de vaccin; elle a également fourni un peu de matériel et facilité l'obtention et la distribution de vaccins. Tout porte

à croire que l'épizootie s'arrêtera momentanément durant les mois d'hiver, mais la maladie réapparaîtra presque certainement au printemps de 1961 dans tous les pays infectés et si l'on ne procède pas dans ces pays à des vaccinations massives en prévision de la récurrence de la maladie, il est très probable qu'elle gagnera d'autres pays et sans doute l'Europe. Les pays du Proche-Orient pourraient ne pas être en mesure de procéder à des vaccinations massives sans une aide extérieure sous forme de personnel, d'équipement et de fournitures. Des crédits limités ont pu être prélevés en 1960 sur le Fonds pour imprévus du BAT pour financer l'assistance de la FAO aux pays atteints, mais on ne peut compter qu'il en sera de même en 1961, ou que les crédits seront suffisants pour couvrir tous les besoins auxquels ne pourront faire face les pays intéressés. Il a été proposé que le Directeur général prenne contact avec les pays européens pour étudier la possibilité de réunir des fonds en vue de parer à la menace que fait peser cette épizootie. L'attention a également été appelée sur la grave épidémie de fièvre porcine africaine qui sévit en Espagne et au Portugal où elle a été combattue jusqu'ici par une politique d'abattage systématique qui est à présent la seule méthode efficace de lutte contre cette épizootie, appliquée à plus de 50 000 porcins. La Conférence a été avertie que cette maladie risquait de se répandre en Europe, entraînant de graves conséquences économiques.

L'apparition de ces maladies, inconnues jusqu'ici dans la région, et les lourdes pertes qui en résultent pour l'agriculture, ont poussé à proposer d'envisager la constitution d'un Fonds de secours pour aider tout pays qui en aurait besoin à appliquer des mesures thérapeutiques et prophylactiques. Il a en outre été suggéré que le Directeur général porte cette question à l'attention du Conseil lors de sa prochaine session.

RESUME DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE

a) Résolutions recommandant intervention de la part des gouvernements

- Sur l'assistance technique aux pays insuffisamment développés - afin de tenir la FAO au courant des moyens de formation disponibles, des disponibilités en experts, des projets en cours d'exécution et des données techniques obtenues - de mettre à disposition plus d'experts et d'experts-adjoints pp. 13-14
- Sur le Projet de développement méditerranéen - afin de promouvoir la mise en oeuvre des propositions figurant dans le rapport p. 17
- Sur la Campagne contre la faim - afin d'appuyer la Campagne et de promouvoir l'établissement de programmes nationaux p. 24

b) Résolutions recommandant intervention de la part du Directeur général

- Sur l'assistance technique aux pays insuffisamment développés - afin de promouvoir l'échange des expériences acquises - de coopérer aux études en matière de développement agricole - de promouvoir la formation d'experts et de boursiers - de coopérer avec l'OECE pour l'exécution de l'enquête sur les moyens de formation - d'organiser des réunions sur des problèmes spécifiques entre les représentants des pays qui reçoivent une assistance et les experts qui la leur fournissent pp.14-15
- afin d'examiner l'utilité des experts adjoints et des techniciens p. 15
- Sur le Projet de développement méditerranéen - afin de coordonner la planification des zones pilotes de développement - d'organiser une Conférence pour examiner les aspects économiques et techniques du développement méditerranéen pp.17-18
- Sur la Campagne contre la faim - afin de procéder à sa mise en oeuvre p. 24

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégations des gouvernements membres

ALLEMAGNE (République fédérale d')

Head of delegation:

Herman Martinstetter
Deputy Director
Foreign Trade Division
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Delegate:

Justus Rohrbach
Senior Counsellor
Head of FAO-Bureau
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Advisers:

Ewald Rosenbrock
Deputy Director
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Siegfried von der Recke
Senior Counsellor
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Miss Irene Haas
Counsellor
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

ALLEMAGNE (République fédérale d') (suite)

Wilhelm Rauhut
Agricultural Attaché
Embassy of the Federal Republic
of Germany
Rome

Herbert Kötter
Teacher at Bonn University
Secretary of the Research Institute
for Agricultural Policy and Sociology
Bonn

Hans Joachim Scharmer
Counsellor, Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

AUTRICHE

Head of delegation:

Rudolf Leopold
Departmental Chief
Ministry of Agriculture and Forestry
Vienna

Delegates:

Walter Greil
Ministry of Agriculture and Forestry
Vienna

Maximilian Pammer
Departmental Chief
Ministry of Interior
Vienna

Associates:

Karl Haas
Secretary of the Austrian Foreign
Trade Office
Rome

Mrs. Elisabeth Burian
Rome

BELGIQUE

Chef de la délégation :

de Vleeschauwer van Braekel
Ministre de l'Agriculture
Bruxelles

Délégués :

Philippe d'Otreppe
Président du Comité national de la FAO
Ministère de l'Agriculture
Bruxelles

R. Kinget
Ministère de l'Agriculture
Bruxelles

Associé :

L. van den Moortel
Cabinet du Ministre de l'Agriculture
Bruxelles

DANEMARK

Head of delegation:

Viggo Andersen
Agricultural Counsellor
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Delegates:

Kristen Skovgaard
Professor, Royal Veterinary and
Agricultural College
Copenhagen

C. Valentin Hansen
Agricultural Attaché
Royal Danish Embassy
Rome

Alternate:

H.J. Kristensen
Assistant Head of Section
Ministry of Agriculture
Copenhagen

ESPAGNE

Jefe de la delegación:

Eladio Asensio Villa
Secretario-General del Comité Nacional Español FAO
Ministerio de Agricultura
Madrid

Delegado:

Miguel Echegaray
Presidente del Instituto Nacional de Investigaciones
Agronomicas
Madrid

Suplente:

Nicolas Martin Alonso
Consejero de la Embajada
Embajada de España
Rome

Guillermo Escardo
Agregado Agronomo .
Embajada de España
Rome

FINLANDE

Head of delegation:

Einari Jaakkola
Minister of Agriculture
Helsinki

Delegates:

Eero Korpela
Managing Director
Central Federation of
Agricultural Producers
Helsinki

Taneli Kekkonen
First Secretary
Embassy of Finland
Rome

FRANCE

Chef de la délégation :

Michel Cépède
Président du Comité français interministériel
de l'Alimentation et de l'Agriculture
Paris

Délégués :

R. Braconnier
Directeur général honoraire du
Ministère de l'Agriculture
Paris

Henri Janton
Contrôleur d'Etat au Ministère des Finances
et des Affaires économiques
Paris

Jean de Vaissière
Inspecteur général de l'Agriculture
Paris

Georges Gaucher
Conseiller d'Ambassade
Représentant permanent du Gouvernement
français auprès de la FAO
Ambassade de France
Rome

Adjoint :

Jean Wouters
Attaché agricole
Ambassade de France
Rome

GRECE

Head of delegation:

Lambros Eutaxias
former Minister of Agriculture
Member of Parliament
Athens

Delegate:

John Paleologue
Director-General
Ministry of Agriculture
Athens

IRLANDE

Delegate:

Daniel J. Buckley
Assistant-Secretary
Department of Agriculture
Dublin

ISRAEL

Head of delegation:

Moshé Dayan
Minister of Agriculture
Tel Aviv

Delegate:

Aryé Amir
Assistant Director-General
Ministry of Agriculture
Tel Aviv

Associates:

Aharon Remez
Director, Division for
International Assistance
Ministry of Foreign Affairs
Jerusalem

Aviezer Chelouche
Director, Division for Western Europe
Ministry of Foreign Affairs
Jerusalem

Gad Elron
First Secretary
Embassy of Israel
Rome

ITALIE

Chef de la délégation :

Mariano Rumor
Ministre de l'Agriculture et des Forêts
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

ITALIE (suite)

Délégué :

G.U. Papi
Recteur magn. de l'Université de Rome
Secrétaire général, Comité national
italien de la FAO
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

Suppléants :

R. Chelini
Inspecteur général, Direction générale
de la production agricole
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

Mario Lariccia
Directeur de la Division, Direction
générale de l'Alimentation
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

Mario Profili
Conseiller d'Ambassade
Rappresentante del Ministero Affari Esteri
Rome

Dino Lucattini
Inspecteur, Direzione generale della Tutela
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

G.P. Robustelli
Comité national italien de la FAO
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

A. Ferone
Bureau des relations extérieures
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

L. Tozzi
Comité national italien de la FAO
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

Vittorio de Asarta
Comité national italien de la FAO
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

ITALIE (suite)

Miss Elena Mammone

Comité national italien de la FAO
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

Tommaso Manieri

Secrétaire, Comité national italien de la FAO
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

Innocenzo Patrizi

Comité national italien de la FAO
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

Alfonso Froncillo

Directeur de Section
Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste
Rome

LUXEMBOURG

Délégué :

Mathias Gillen

Directeur honoraire de l'Administration
des Services agricoles
Luxembourg

NORVEGE

Delegate:

Rasmus Mork

Chairman, National Nutrition Council
Norwegian FAO Committee
Vollebekk

Associate:

Arne Löchen

Secretary-General
National Nutrition Council
Oslo

Alternate:

Thorleif Paus

Counsellor, Embassy of Norway
Rome

PAYS-BAS

Head of delegation:

J.A.P. Franke
Director-General of Food
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Delegate:

F.L.A. Maandag
Inspector of Agriculture
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Associates:

C.C.L.J.M. Eygenraam
Agricultural Attaché
Royal Netherlands Embassy
Rome

A.R. van Motman
Liaison Officer for FAO Affairs
General Affairs Division
Agriculture Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

POLOGNE

Head of delegation:

Józef Okuniewski
Vice-Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Warsaw

Delegates:

Stefan Królikowski
Chairman, Polish National FAO Committee
Warsaw

Mieczyslaw Birecki
Professor, High College of Agriculture
Warsaw

Zygmunt Warycha
Director, Ministry of Agriculture
Warsaw

POLOGNE (suite)

Bronislaw Lisowski
Deputy Director
Ministry of Foreign Affairs
Warsaw

J. Szwalbe
Counsellor, Committee of Economic,
Scientific and Technical Collaboration
with Foreign Countries
Warsaw

Mrs. Krystyna Piotrowska-Hochfeld
Second Secretary, FAO Liaison Officer
Polish Embassy
Rome

PORTUGAL

Delegate:

Francisco Manoel de Vilhena
Director of Extension Services
Agricultural Secretariat
Ministry of Economics
Lisbon

ROYAUME-UNI

Head of delegation:

Ronald Wall
Under-Secretary
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
London, S.W.1

Alternate:

Leslie Tolladay
Higher Executive Officer
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
London, S.W.1

SUEDE

Head of delegation:

Gösta Netzén
Minister of Agriculture
Stockholm

Delegates:

H. Håkansson
Director, Federation of Swedish Farmers'
Associations
Stockholm

Claes Senning
First Secretary
Ministry of Agriculture
Stockholm

Eric Virgin
Counsellor
Swedish Embassy
Rome

SUISSE

Chef de la délégation:

A. Kauter
Sous-Directeur de la Division de
l'Agriculture, Département fédéral
de l'économie publique
Berne

Délégués:

G. Bonnant
Conseiller d'Ambassade
Premier Adjoint au Département
politique fédéral
Berne

R. Juri, ing.agr.
Directeur de l'Union suisse
des paysans
Brugg/AG

TURQUIE

Chef de la délégation:

Osman Tosun
Ministre de l'Agriculture
Ankara

Associés:

Akif Cakman
Ministère de l'Agriculture
Ankara

Ali Hikmet Alp
Premier Secrétaire
Ambassade de Turquie
Rome

Necdet Ilci
Premier Secrétaire
Ambassade de Turquie
Rome

YOUGOSLAVIE

Chef de la délégation:

Milovan Marković
Secrétaire d'Etat adjoint
pour l'Agriculture et les Forêts
Belgrade

Délégués:

Joseph Zmaić
Président de l'Union des Fermes d'Etat de Croatie
Député de la Chambre Nationale
Zagreb

Denès Vajs
Conseiller au Secrétariat d'Etat
aux Affaires Etrangères
Belgrade

Observateurs

Observateurs des autres gouvernements membres

ARGENTINE

Carlos Correa Avila
Consejero economico en Italia y
Delegado permanente ante la FAO
Embajada de Argentina
Rome

AUSTRALIE

Henry K.H. Cook
Commercial Counsellor
Australian Embassy
Rome

BRESIL

Arizio de Viana
Minister for Economic Affairs
Brazilian Embassy
Rome

CANADA

Maxwell Scott Strong
First Secretary
Rome

COLOMBIA

Néstor Madrid
Delegado permanente FAO
Embajada de Colombia
Rome

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

H. Gardner Ainsworth
Counsellor of Embassy for Economic Affairs
United States Embassy
Rome

.../

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Mrs. Ursula H. Duffus
Second Secretary of Embassy
United States Embassy
Rome

JAPON

Ryuichi Iwashita
First Secretary
Agricultural Attaché
Japanese Embassy
Rome

LIBAN

Sami Sarieddine
Ingénieur agricole
Chef du Service de la production végétale
Ministère de l'Agriculture
Beyrouth

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Samy Sabet
Second Secretary
UAR Embassy
Rome

Mahmoud Abd El Aty
Commercial Counsellor
UAR Embassy
Rome

URUGUAY

Anibal Alzaga
1er Secretario de la Embajada
del Uruguay
Rome

Observateur permanent

SAINT-SIEGE

Emilio Bonomelli
Director of Pontifical Villas
Castelgandolfo, Italy

Walter Persegati
Secretary to the Permanent Observers
of the Holy See to FAO
Rome

Nations Unies et agences spécialisées

NATIONS UNIES

Eugène Chossudovsky
Assistant to the Executive Secretary
of the Economic Commission for Europe
Geneva

H. Jacoby
Division of Agriculture FAO/ECE
Geneva

David Music
Division of Agriculture FAO/ECE
Geneva

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA
RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

John D. Miller
Special Representative in Europe
Paris

C. de Beaufort
Paris

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE

D.O. Hasenbring
Regional Officer for Social Health
and Medical Care
Copenhagen

FONDS DES NATIONS UNIES
POUR L'ENFANCE

Mrs. Vera Amoroso d'Onofrio
Amministrazione per le Attività
Assistenziali Italiane et
Internazionali - Ufficio UNICEF
Rome

Organisations gouvernementales

CONSEIL DE L'EUROPE

Lucifero d'Aprigliano
Député, Président de la Commission
de l'Agriculture
Strasbourg, France

A. Guitton
Député, Vice-Président de la
Commission de l'Agriculture
Strasbourg, France

Sir Anthony Esmonde
Deputy of the Irish Parliament
Vice-Chairman, Agricultural Committee
St. Osmonds, Gorey, Ireland

Jean Sourbet
Député, ancien Ministre de l'Agriculture
Paris

Pierre Bourgoïn
Député, Membre de la Commission
de l'Agriculture
Strasbourg, France

Peter Jacobs
Member of Bundestag
Trier, Germany

Franz Seidl
Member of German Bundestag
Bonn

A. Vaudoyer
Secrétaire de la Commission de l'Agriculture
Strasbourg, France

Alfred Bethge
Economic Division of the Secretariat General
Strasbourg, France

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Sicco Mansholt
Vice-Président de la Commission
Bruxelles

G.V. Dal Pero Bertini
Division des organisations internationales
gouvernementales de l'agriculture
Bruxelles

Giacinto de Thomasis
Conseiller au Secrétariat du
Conseil de la CEE
Bruxelles

ORGANISATION EUROPEENNE DE
COOPERATION ECONOMIQUE

Hans Itschner
Acting Director for Agriculture
and Food
Paris

B.L. Rowan
Head of Division for Productivity and
Technical Action in Agriculture and Food
OEEC/EPA
Paris

BUREAU INTERNATIONAL PERMANENT
DE CHIMIE ANALYTIQUE

A.M. Leroy
Paris

COMMISSION INTERNATIONALE
DES INDUSTRIES AGRICOLES

K. Kállay
Rome

OFFICE INTERNATIONAL
DES EPIZOOTIES

René Vittoz
Directeur
Paris

.../

OFFICE INTERNATIONAL
DES EPIZOOTIES (suite)

Aldo Ademollo
Inspecteur général des Services vétérinaires
Ministero della Sanità
Rome

OFFICE INTERNATIONAL
DE LA VIGNE ET DU VIN

Eladio Asensio Villa
Madrid

ORGANISATION EUROPEENNE ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

I. Granhall
Director-General
Paris

Organisations non gouvernementales

ALLIANCE COOPERATIVE
INTERNATIONALE

Mario Appierto
Confederazione Cooperativa Italiana
Rome

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Loris Antonio Carreii
Rome

Enrico Crostarosa
Head, Technical Services of
the Italian Section
Rome

COMMISSION DES EGLISES POUR LES
AFFAIRES INTERNATIONALES

Rudolph Kunett
Consultant
Geneva

.../

COMMISSION DES EGLISES POUR LES
AFFAIRES INTERNATIONALES (suite)

John D. Metzler
Consultant
Geneva

COMMISSION INTERNATIONALE
DU GENIE RURAL

Luigi Sebastiano Rizzo
Scuola Nazionale di Meccanica
Agraria
Rome

CONFEDERATION EUROPEENNE
DE L'AGRICULTURE

M. Collaud
Secrétaire général
Brougg A/G, Suisse

CONFEDERATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS CHRETIENS

E. Machielsens
Secrétaire général
Fédération internationale des syndicats
chrétiens d'ouvriers agricoles
Bruxelles

CONSEIL INTERNATIONAL DES
FEMMES

Mme Luciana Corcos
Paris

FEDERATION EUROPEENNE DES
TRAVAILLEURS DE LA TERRE

Francis Robinson
Utrecht, Netherlands

FEDERATION EUROPEENNE DE
ZOOTECHE

A.M. Leroy
Président
Paris

K. Kállay
General Secretary
Rome

FEDERATION INTERNATIONALE
DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Ottar Bergflødt
European Officer
Paris

UNION INTERNATIONALE DES
ORGANISMES FAMILIAUX

G. Carrara
Paris

UNION MONDIALE DES FEMMES
RURALES

Mrs. Maria Bencivenga
Confederazione Nazionale Coltivatori Diretti
Rome

UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS
FEMININES CATHOLIQUES

Mlle Maria Carosi
Consultante permanente de l'Union
mondiale auprès de la FAO
Rome

Organes de la FAO

CONSEIL DE LA FAO

L. Maire
Président indépendant

COMMISSION EUROPEENNE
D'AGRICULTURE

R. Braconnier
Président

COMMISSION EUROPEENNE
DES FORETS

Sanchez Herrera
Vice-Président

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

B. R. Sen
Directeur général

Norman Wright
Directeur général adjoint

F.W. Parker
Sous-Directeur général
Département technique

M. Veillet-Lavallée
Sous-Directeur général
Département des Relations publiques
et des Questions juridiques

M. Ezekiel
Chef du Département économique

W.H. Pawley
Chargé du Service du Programme et du Budget
Cabinet du Directeur général

M. Autret
Directeur de la Division de la Nutrition

E. Glesinger
Directeur de la Division des Forêts et
Produits forestiers

.../

K.V.L. Kesteven
Directeur de la Division de la Production
et de la Santé animales

C.H. Weitz
Coordonnateur, Campagne contre la faim

BUREAU DE LA CONFERENCE

M. M. Cépède (France) a présidé la Conférence.

MM. V. Andersen (Danemark), E. Asensio Villa (Espagne), D.J. Buckley (Irlande), M. Dayan (Israël), Ph. d'Otreppe (Belgique), F.M. de Vilhena (Portugal), L. Eutaxias (Grèce), J.A.P. Franke (Pays-Bas), M. Gillen (Luxembourg), E. Jaakkola (Finlande), A. Kauter (Suisse), R. Leopold (Autriche), H. Martinstetter (République fédérale d'Allemagne), M. Marković (Yougoslavie), R. Mork (Norvège), G. Netzén (Suède), J. Okuniewski (Pologne), G.U. Papi (Italie), O. Tosun (Turquie), R. Wall (Royaume-Uni) faisaient fonction de Vice-Présidents de la Conférence.

Le Président et les Vice-Présidents ont constitué le Comité directeur chargé des questions d'organisation de la Conférence.

Dr. I. Moskovits, Chargé de liaison pour l'Europe, Sous-Division de la liaison entre Services, Service du Programme et du Budget, a assumé les fonctions de Secrétaire de la Conférence. M. F. George, Sous-Division de la liaison entre Services, Service du Programme et du Budget, Dr. E.H. Hartmans, Département technique, Cabinet du Sous-Directeur général, et M. H. Jacoby, Chef par intérim de la Division de l'Agriculture FAO/CEE, faisaient fonction de Secrétaires adjoints. Ils ont été assisté dans leur travail par M. Truman Peebles, Département des Relations publiques et des Questions juridiques, Dr. P.K. Ray, Sous-Division d'étude et d'évaluation des programmes, Service du Programme et du Budget, M. I.H. Ergas, Division de l'analyse économique, et Dr. R.C. Fortunescu, Adjoint du Coordonnateur, Campagne contre la faim.

